



BNP PARIBAS

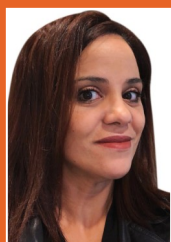
**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
du 16/11 au 20/11
VOTEZ CFDT !

Les candidats cadres



Lionel SANCHEZ

Formateur My Campus



Ismahane ETTAOUTI

Directrice d'agence

Les candidats techniciens



Pierre-Henri PREMONT

APAC Comptabilité



Emmanuelle SAMUEL

Chargée de renfort Groupe

L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 & BNP PARIBAS

La CFDT demande le déploiement massif et rapide du télétravail de manière organisée et structurée pour la protection des salariés BNP Paribas.

27 octobre 2020



L'épidémie de COVID-19 s'accélère, à nouveau. La seconde vague est là, et à entendre les spécialistes, sans doute plus virulente que la première.

Il est illusoire de croire que le virus ne franchit pas les portes de notre entreprise.

Thierry Laborde, patron des activités de détail du groupe BNP Paribas, a récemment déclaré à l'AFP :

« Tout le monde, s'il le souhaite, peut travailler en télétravail, sans aucune difficulté ».

DES MOTS, MAINTENANT, DES ACTES !

Après ces propos rassurants, confiants et sans ambiguïté, la CFDT a demandé des mesures afin d'ouvrir massivement le télétravail chez BNP Paribas dans ce contexte sanitaire !



La Covid-19 ne fait aucune différence entre les salariés du retail, des back office ou des fonctions. La CFDT demande à l'entreprise qu'elle ne fasse aucune différence entre les salariés sur les mesures de protection en matière d'accès au télétravail.

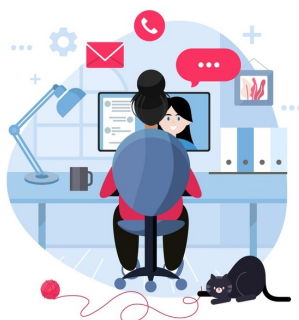
Notre entreprise ne peut pas s'exonérer des recommandations gouvernementales, reprises dans le nouveau protocole national :

1

« [Le télétravail est] une pratique recommandée en ce qu'il participe à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2 et permet de limiter les interactions sociales aux abords des lieux de travail et sur les trajets domicile-travail. »

2

« Dans les zones soumises à couvre-feu, les employeurs fixent dans le cadre du dialogue social de proximité, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine, pour les postes qui le permettent. Il sont également invités à le faire dans les autres zones ».



La CFDT, soucieuse du maintien de l'activité, considère que ce n'est pas à opposer à la préservation de la santé des salariés.

Nous demandons que des discussions, suivies de mesures, soient très rapidement menées sur :

- Le déploiement et l'organisation du télétravail
- L'organisation de split team
- Les modulations d'horaires de travail pour ceux qui viennent en transport en commun
- Des places de parking pour les salariés venant en voiture avec prise en charge des frais supplémentaires induits

« Personnes vulnérables »

Retour à des critères de vulnérabilité plus étendus

- [Lire ici](#) -

Une question ?
Une problématique ?

Ne restez pas seul(e) !
- [Contactez-nous ici](#) -

CONTACTS :



cfdt.nationale@bnpparibas.com



01 40 14 31 89



www.cfdt-bnpp.fr